



CONSEIL SYNDICAL du 17 octobre 2022

Rapport n° 20221017 - o6

Objet : Rapport annuel sur la qualité des services (RPQS). Exercice 2021

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à Réseau31 de présenter annuellement un rapport sur divers indicateurs, relatifs à l'année écoulée, de qualité et de prix des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif qu'il offre aux usagers des collectivités adhérentes. La réglementation précise les éléments qui doivent être portés à la connaissance de la commission consultative des services publics.

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur ces rapports, pour lesquels une information des usagers sera assurée conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du CGCT.

Les rapports de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif sont organisés autour de deux documents. Le premier présente l'activité générale de Réseau31 en 2021 pour l'ensemble de ses activités. Le second intitulé « annexe » détaille l'ensemble des chiffres par activité et par commission territoriale.

Ces rapports seront étudiés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 octobre 2022.

Ces documents ne peuvent pas faire l'objet d'un envoi postal en raison du volume important qu'ils représentent. Néanmoins, ils sont disponibles sur simple demande auprès des services de Réseau31 et téléchargeables sur le lien communiqué par mail lors de l'envoi de la convocation aux membres du Conseil Syndical.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir donner acte au Président pour la communication des rapports annuels sur la qualité des services publics de Réseau31 pour l'exercice 2021.

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

RAPPORT ANNUEL 2021

Version 1 : Août 2022
Version 2 : septembre 2022

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	2 / 34
Rapport annuel 2021		



La richesse du travail en commun

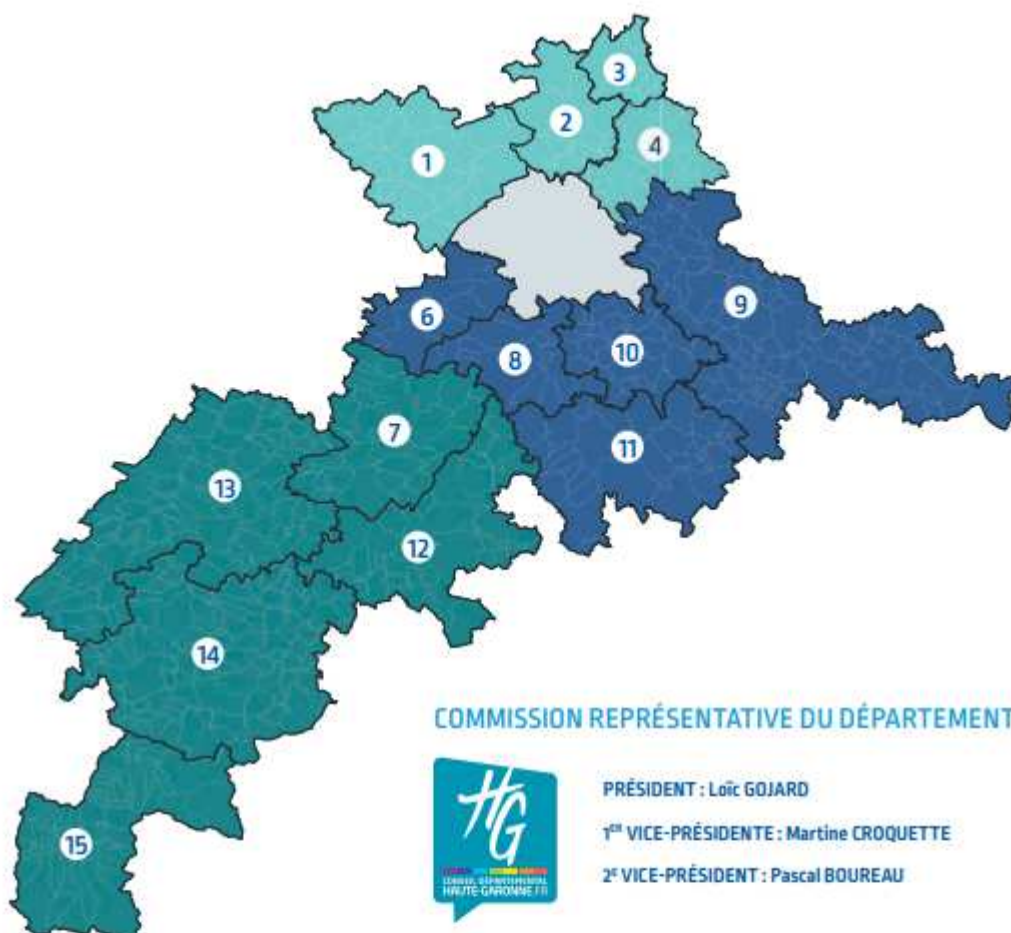
Au sortir de la crise sanitaire intense de 2020, la coopération entre collectivités et entre acteurs du domaine de l'eau est plus que jamais nécessaire pour relever les défis de demain et préserver notre bien commun : l'eau. Nouer des partenariats, c'est optimiser nos actions au bénéfice des habitants de nos territoires, c'est prendre en compte la particularité de chaque collectivité pour, ensemble, imaginer le devenir de nos communes, nos communautés de communes et nous projeter, faire émerger de nouvelles solidarités.

Dans ces moments de crise, il était essentiel que nous nous réunissions à votre service, à votre écoute, pour faire progresser durablement nos services publics de l'eau.

Au travers de leurs activités quotidiennes, les femmes et les hommes de Réseau31, élus et agents, ont démontré que notre collectivité intervenait à la bonne échelle, localement en écoute et globalement en solidarité. Nos domaines d'intervention, présentés pour 2021 dans les pages qui suivent, en témoignent.

Sébastien Vincini
Président de RESEAU31

1. UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITE



CT1 : VALLÉE DE LA SAVE ET COTEAUX DE CADOURS
Président : Patrice LAGORCE



CT7 : COTEAUX DU TOUCH
Président : Daniel GRYCZA



CT12 : VAL DE GARONNE ET VOLVESTRE
Président : Rémi RAMOND



CT2 : COTEAUX DE SAINT-JORY ET FRONTONNAIS
Président : François BATAILLE



CT8 : BANLIEUE SUD-OUEST
Président : Yves CADAS



CT13 : COTEAUX DU COMMINGES
Président : Patrick BOUBE



CT3 : RÉGION DE VILLEMUR
Président : Didier ROUX



CT9 : SUD LAURAGAIS
Président : Gilbert HEBRARD



CT14 : SAINT-GAUDINOIS
Président : Jean-Claude DOUGNAC



CT4 : TARN ET GIROU
Présidente : Sabine GEIL-GOMEZ



CT10 : VALLÉE DE L'HERS
Président : Pierre LATTARD



CT15 : RÉGION DE SAINT BÉAT - LUCHONNAIS
Président : Jean-Pierre COMET



CT6 : AUSSONNELLE
Président : Joseph PELLEGRINO



CT11 : HERS - ARIÈGE
Président : Jean-Louis REMY

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	4 / 34
Rapport annuel 2021		

Les élus pilotent au quotidien les actions de RÉSEAU31. La proximité, l'action locale, le développement des collectivités adhérentes sont au cœur des interventions de RÉSEAU31.

La gouvernance est organisée pour une meilleure efficacité sur trois instances.

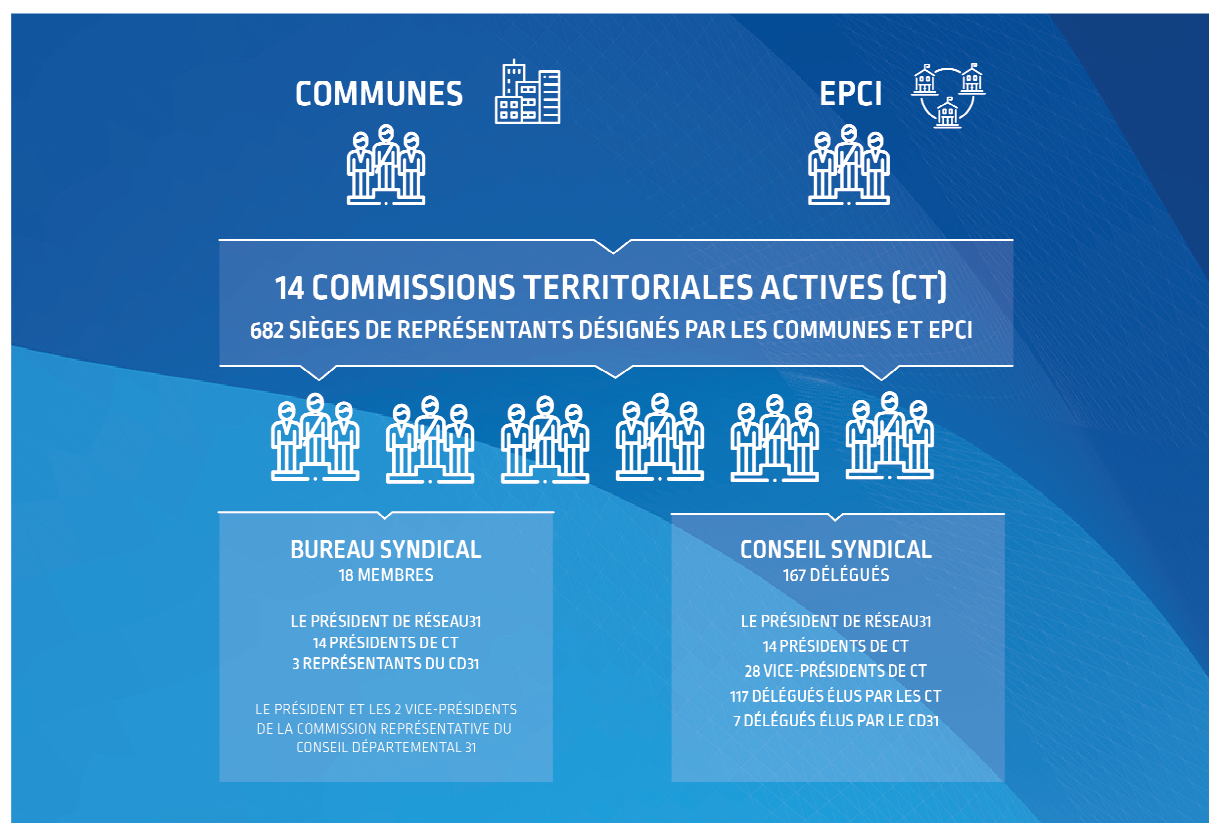
Les Commissions Territoriales constituent l'échelon essentiel de la vie de la collectivité. Construites sur des périmètres géographiques qui correspondent à des gouvernances locales de l'Eau, elles regroupent l'ensemble des élus qui gèrent au quotidien les actions à entreprendre pour les usagers : investissements, bilan des interventions... Pilotées par un Président et deux Vice-Présidents, les Commissions Territoriales se réunissent à des fréquences variables en fonction des initiatives locales.

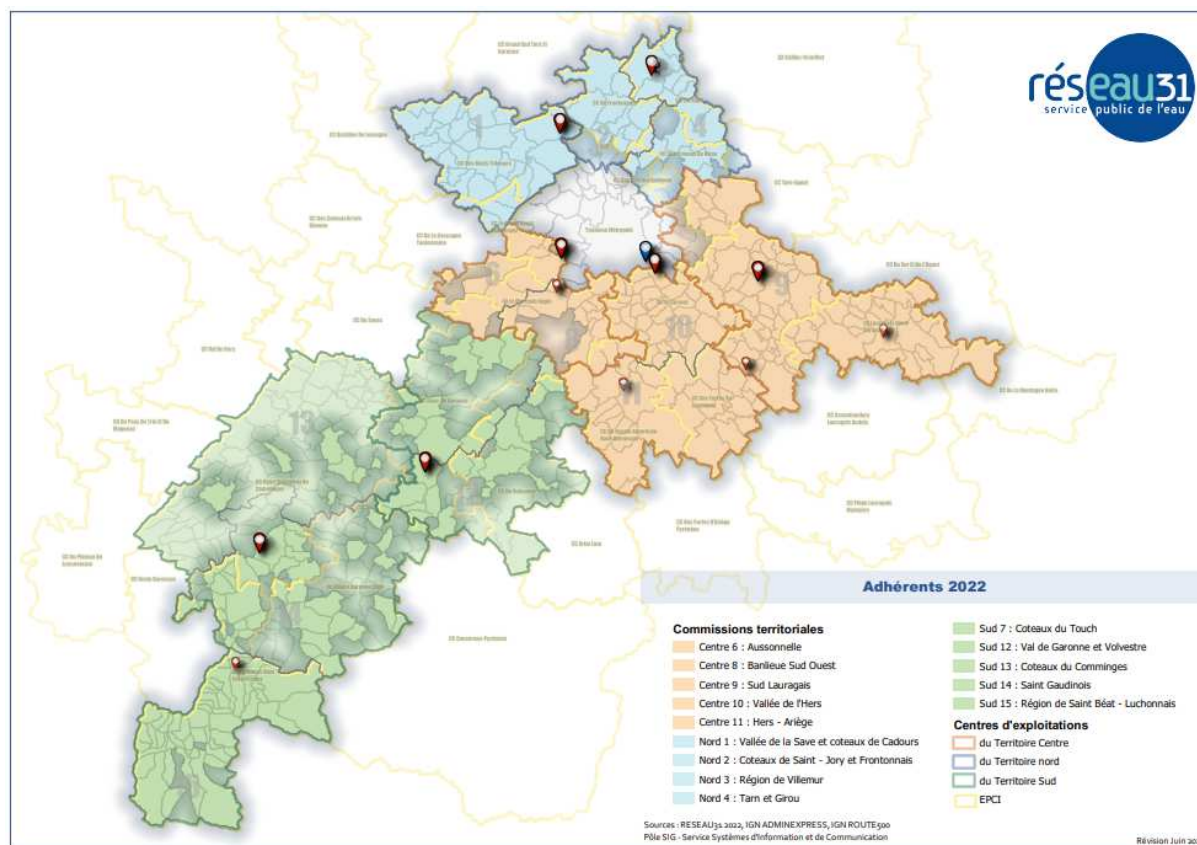
Le Bureau Syndical gère les affaires courantes de l'ensemble de la collectivité. Il regroupe le Président de RÉSEAU31, les Présidents des Commissions Territoriales et trois élus du Département.

Le Bureau veille au fonctionnement et à l'évolution générale de la Collectivité. Il se réunit entre 8 et 10 fois par an.

Le Conseil Syndical regroupe les 167 élus issus des Commissions Territoriales. Il se réunit 3 à 4 fois par an, pour les principales échéances budgétaires.

Service public de l'eau, présent partout sur le territoire de la Haute-Garonne, RESEAU31 veille sur l'ensemble du cycle de l'eau, du prélèvement dans le milieu naturel à l'amélioration des milieux récepteurs.





Carte 1 : Les adhérents de Réseau31

2. UNE COLLECTIVITE ENGAGEE POUR LA PRESERVATION DES MILIEUX

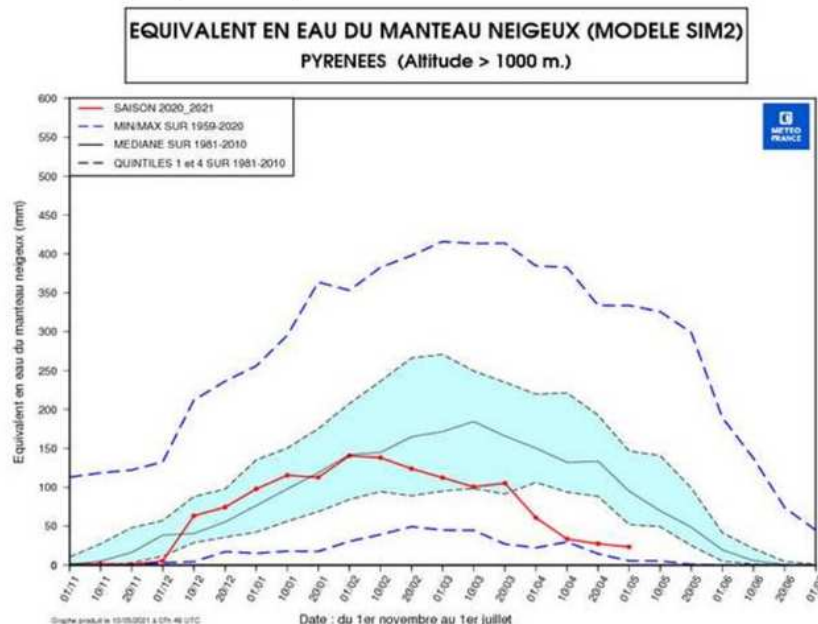
2.1 Intégrer les conditions climatiques (météorologiques) pour mieux gérer

Les conditions et prévisions météorologiques sont étudiées quotidiennement par les agents de Réseau31 afin d'ajuster et d'adapter le fonctionnement de nos infrastructures. Elles influent notamment sur les prélèvements dans le milieu naturel ou la gestion des usines d'eau potable (ajustement des traitements en fonction de la qualité de la rivière).

En ce qui concerne l'année 2021, les apports sous forme de neige de l'hiver 2020-2021 et du printemps 2021 ont été déficitaires sur l'ensemble des Pyrénées, avec une fonte précoce engagée dès le mois de février puis s'achevant autour du 10 juin, soit dix jours plus tard par rapport à 2020 (1er juin). Toutefois, la situation a été plus favorable sur le centre des Pyrénées que sur la partie Est (Pyrénées ariégeoises). La situation au 14 juin 2021 était fortement déficitaire par rapport à la normale (1981-2010) avec un manteau neigeux fondu autour du 10 juin au-dessus de 1 000 m (avec une dizaine de jours d'avance par rapport à 2020).

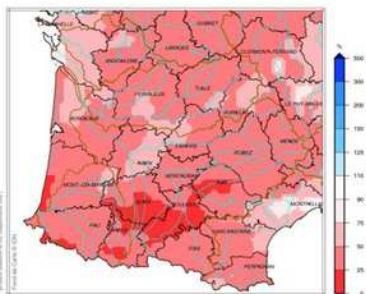
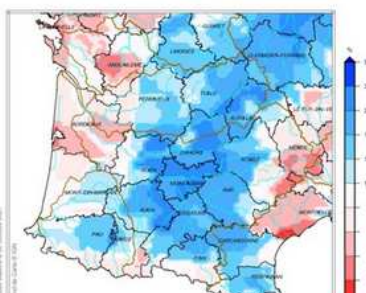
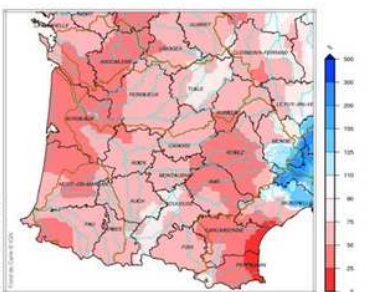
Après un printemps remarquablement sec sur le département de la Haute-Garonne (mars, avril et mai), la fin du printemps connaît une situation de sécheresse à surveiller.

Evolution du manteau neigeux (modèle SIM) 2020-2021 :



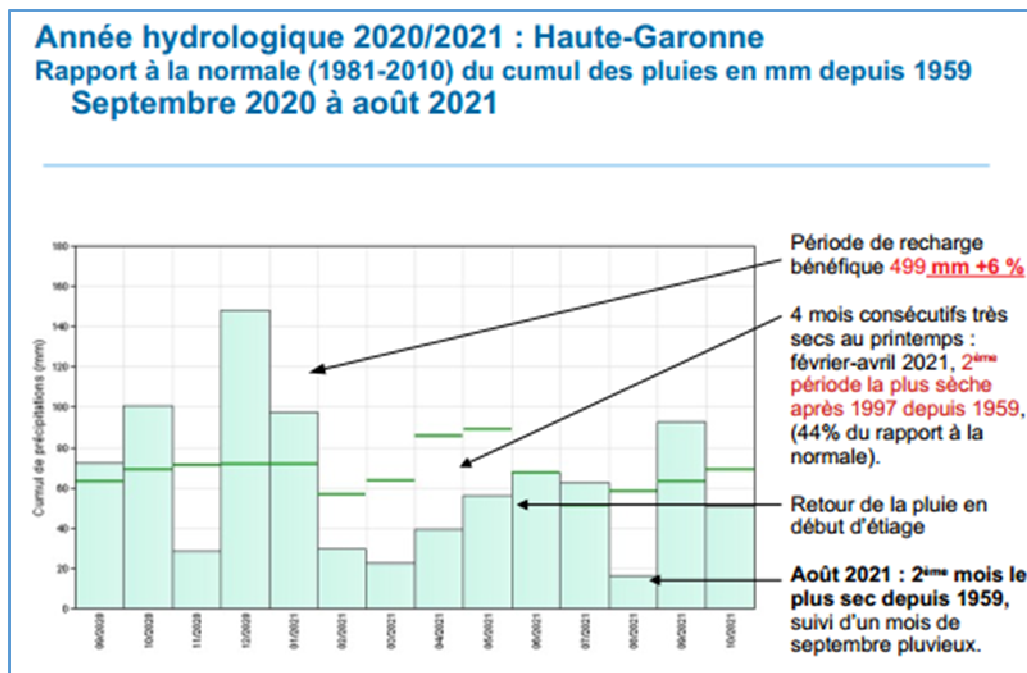
Evolutions sur la période de plus bas niveau des eaux (étiage) de juin à octobre

Bassin Adour-Garonne Rapport à la normale 1961-2010 des précipitations Juin 2021	Juin : Le temps est instable et orageux dès le début du mois de juin. La situation va progressivement s'améliorer : l'apport de pluie est globalement bénéfique en juin, excepté sur le nord du département et le piémont pyrénéen, où la sécheresse persiste. On observe un contraste pour les précipitations de juin entre la partie amont déficitaire (50% de moins en Ariège) ou dans la moyenne en Haute-Garonne et la partie aval, excédentaire (de 50 à 100% de plus). Cette situation s'est traduite par une entrée précoce en étiage sur la Garonne amont
Bassin Adour-Garonne Rapport à la normale 1961-2010 des précipitations Juillet 2021	Juillet : Le mois de juillet connaît un pic de chaleur du 19 au 23 juillet, mais aussi de nouveaux orages abondants par endroits : le cumul sur la période d'étiage devient excédentaire fin juillet. Pour l'ensemble du bassin de la Garonne, on observe un contraste pour les précipitations entre la partie amont plutôt dans la moyenne, la Garonne moyenne excédentaire de plus de 50% et la partie aval déficitaire sur le Lot-et-Garonne et la Gironde.

Bassin Adour-Garonne Rapport à la normale 1981/2010 des précipitations Août 2021 	Août : La situation se dégrade fortement au mois d'août, deuxième mois le plus sec (16 mm seulement) depuis 1959 après août 1994. A l'échelle du bassin versant de la Garonne, le mois d'août a été très sec. Le déficit a été plus marqué sur les territoires de piedmont en Haute-Garonne avec des pointes déficitaires entre 75 et 100%.
Bassin Adour-Garonne Rapport à la normale 1981/2010 des précipitations Septembre 2021 	Septembre : Les pluies fréquentes reviennent dès le 1er septembre avec un cumul mensuel de pluie très excédentaire sur le département, ce qui a amélioré les conditions de fin d'été. Le retour des pluies fréquentes début septembre a permis de compenser le déficit du mois d'août et de limiter le manque d'eau sur le mois d'octobre.
Bassin Adour-Garonne Rapport à la normale 1981/2010 des précipitations Octobre 2021 	Octobre : Le mois d'Octobre a été marqué par une situation déficitaire généralisée atténuée par un mois de septembre plutôt humide qui a permis de tenir des débits assez fort en aval.

Sources cartographiques et commentaires : <https://www.observatoire-garonne.fr/page.php?p=2-1-3>
et Rapport annuel Réseau31 « Gestion collective des volumes prélevables pour l'irrigation ».

Le cumul des précipitations était proche de la normale sur la majeure partie du département.



(Source Météo France)

2.2 Optimiser les prélèvements dans le milieu naturel

Réseau31 intervient sur l'ensemble du cycle de l'eau, attentif à ne prélever que le strict nécessaire dans les milieux pour satisfaire tous les usages, que ce soit pour accompagner l'arrivée de nouveaux habitants ou pour satisfaire l'ensemble des usages économiques de notre département.

La préservation des milieux aquatiques est essentielle. A ce titre, le maintien des débits des fleuves et rivières et le développement des zones humides sont des préoccupations quotidiennes des femmes et des hommes, élus et agents de la collectivité.

Les prélèvements d'eau s'effectuent majoritairement dans les milieux dits superficiels : la Garonne et l'Ariège. Cependant, le territoire de RESEAU31 s'étend jusqu'à la frontière Espagnole, et les zones de montagne à habitat dispersé disposent de nombreuses sources qui alimentent les habitations directement en eau potable, après quelques traitements principalement par chloration ou par ultra-violet.

Les prélèvements dans le milieu naturel réalisés par Réseau31 sont les suivants :

	2020	2021
Production d'eau potable	27 742 961	27 206 442
Irrigation	9 915 946	13 499 437
Soutien d'été	92 155 490	111 477 997
Industriel et autres usages économiques	59 603 504	64 599 869
Volume de service	17 763 594	6 265 121
Total (en m3)	207 181 495	223 048 866

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	9 / 34
Rapport annuel 2021		

Il est à noter que ces prélèvements sont principalement destinés à alimenter le Système Saint Martory (96 %). Les volumes restants correspondent aux prélèvements pour l'alimentation en eau potable réalisés par Réseau31.

2.2.1 Prélèvements pour l'eau potable

Carte 3 : département avec Commission Territoriale et % de prélèvements pour l'eau potable par CT

RESEAU31 gère 160 captages dont 95% sont situés dans le sud du département, en zone de piedmont et de montagne. Définis par arrêté préfectoral, les périmètres de protection (PPC) mis en place autour de ces captages, permettent de prévenir tous risques de pollution et sécurisent ainsi les sources captées.

Divers acteurs se partagent cet environnement sensible en y pratiquant certaines activités telles que l'agriculture, sylviculture, activité de loisir.

Certaines pratiques ou interventions humaines peuvent être à l'origine de pollutions récurrentes ou accidentelles, et dans certains cas sont irréversibles, engendrant des investissements curatifs lourds et onéreux (dispositifs de traitement), néfastes pour l'environnement.

La politique de préservation peut se faire par le biais de la maîtrise foncière (droit de préemption, taxe d'aménagement) ou par un encadrement des activités humaines sur la gestion de l'utilisation des sols.

Plusieurs outils existent afin de mener à bien ces actions : contrat de gestion (Natura 2000, ZH), charte de bonnes pratiques, contractualisation avec l'exploitant (ORE, ...).

L'essentiel des captages géré par RESEAU31 se situe en zones préservées, classées ZNIEFF et Natura 2000.

Afin de partager et d'approfondir les connaissances sur la gestion des captages, des rencontres avec les établissements publics de l'ONF et du CD31 ont été entreprises. Ces réunions ont permis de partager les enjeux liés à la protection de la ressource et d'assurer la responsabilité de chacun.

L'avancement des procédures de protection des périmètres de captage

Année	Arrêté préfectoral obtenu	En cours	A initier	A relancer
2017	43	7	6	7
2018	44	6	6	6
2019	47	5	6	5
2020	48	8	2	5
2021	47	8	2	5

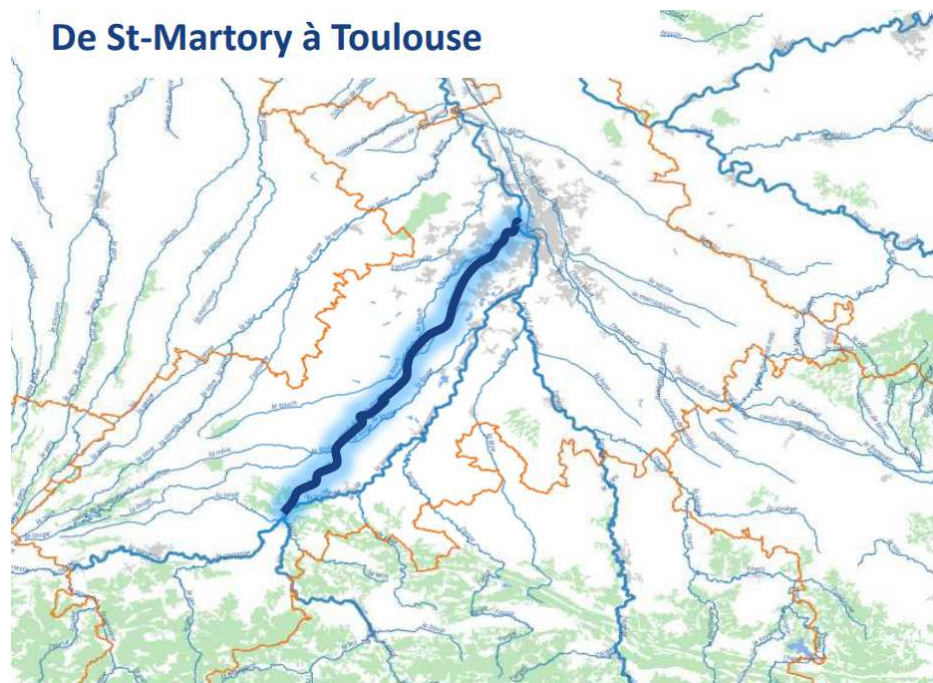
En 2020, 48 arrêtés préfectoraux obtenus.

En 2021, 47 arrêtés préfectoraux obtenus car Villaudric: abandon du captage en 2021, alimentation en eau potable depuis l'usine AEP de Villemur

Ces chiffres démontrent que les procédures qui mènent à l'obtention d'un arrêté préfectoral pour un périmètre de captage sont longues. Le tableau en annexe permet de mesurer l'avancement de façon plus précise.

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	10 / 34
Rapport annuel 2021		

2.2.2 Prélèvements pour le Système Saint-Martory



Les 70 kilomètres du Canal de Saint-Martory, les 150 km de canaux secondaires, les 90 km de fossés et les 240 km de rivières réalimentées (la Saurune ainsi que les rivières Touch et Louge sur leurs tronçons aval) forment le Système Saint-Martory.

Le débit prélevé en Garonne au niveau du seuil de Saint Martory ne doit pas excéder 10 m³/s.

Le système de Saint-Martory s'inscrit comme une réponse durable à de nombreux enjeux :

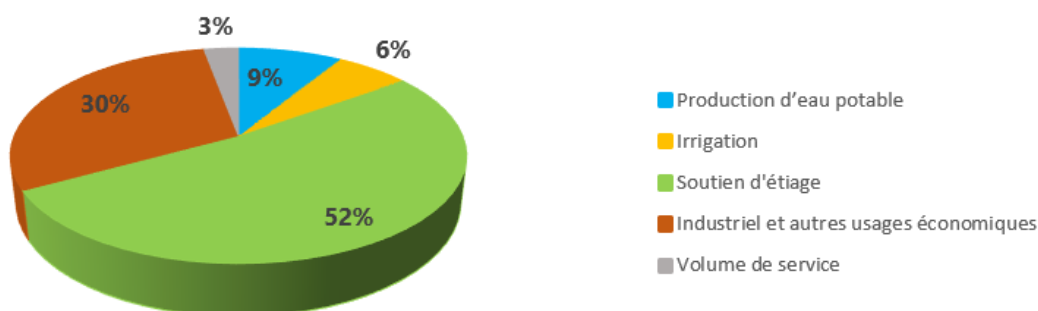
- **Sanitaire** : alimentation en eau potable pour plus de 150 000 habitants avec une fourniture d'eau pour les usines du Syndicat des Coteaux du Touch (Le Fousseret et Lherm), pour l'usine du Sivom SAGe (Roques) et enfin pour l'alimentation de l'usine de Tournefeuille (Toulouse Métropole),
- **Agricole** avec plus de 300 points de prélèvement pour 250 irrigants et 10 000 ha de surface agricole,
- **Environnemental** : contribue à l'hydrographie de la plaine de la Garonne et assure le soutien des étiages des rivières Saurune, Louge et Touch,
- **Industriel** : défense incendie Sévés 2 pour Antargaz à Boussens) et pour la Zone Industrielle du Bois Vert à Portet sur Garonne et refroidissement industriel de l'usine d'incinération des ordures ménagères SETMI à Toulouse,
- **Ludique** : alimentation des lacs de La Ramée à Tournefeuille, de la Reynerie à Toulouse mais également de lacs à Peyssies, Plaisance du Touch ou Tournefeuille,
- **Energie renouvelable** avec la production d'énergie hydroélectrique (5 installations utilisent la force motrice de l'eau du canal sur 3 sites) à hauteur de 1 415 kWh,

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	11 / 34
Rapport annuel 2021		

En 2021, ce sont exactement 214 659 331 m3 qui ont été prélevés en Garonne pour l'alimentation du Système de Saint-Martory, répartis comme suit :

Prélèvements Système Saint-Martory	2020	2021
Production d'eau potable	18 566 246	18 816 907
Irrigation	9 915 946	13 499 437
Soutien d'étiage	92 155 490	111 477 997
Industriel et autres usages économiques	59 603 504	64 599 869
Volume de service	17 763 594	6 265 121
Total (en m3)	198 004 780	214 659 331

Répartition des volumes prélevés dans la Garonne pour le système Saint-Martory en 2021



Les volumes dédiés au soutien d'étiage sont répartis entre la Louge (56,1 Mm3) et le Touch (55,4 Mm3) qui sont réalimentés soit directement depuis le canal de Saint-Martory, soit indirectement depuis des canaux secondaires.

Chaque année, au mois de mars, le canal est mis au chômage afin de réaliser les nécessaires travaux d'entretien et confortement pour le maintenir pleinement opérationnel, ce qui représente un investissement de l'ordre de 1 M€ par an.

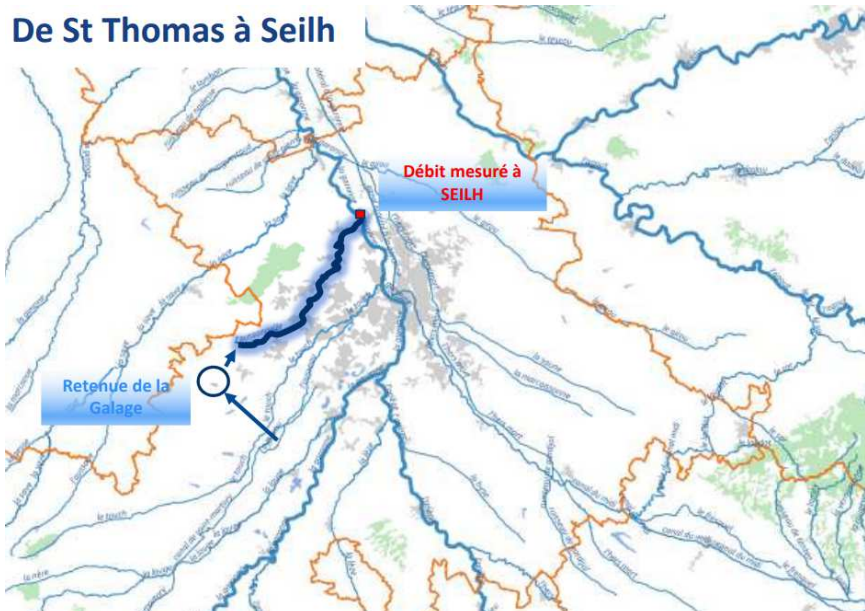
RESEAU31 s'inscrit également pleinement dans le Projet de Territoire Garonne Amont mis en œuvre par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. A ce titre, RESEAU31 pilote quatre actions pluriannuelles, pour un montant total de 2,7 M€ :

- Etude de la gestion du Touch à partir des retenues du Syndicat Mixte Garonne, Aussonnelle, Louge, Touch (SMGALT) et de plusieurs Associations Syndicales Autorisées (ASA) en hydraulique agricole,
- Recharge de la nappe alluviale de la Garonne (programme expérimental mené avec le BRGM),
- Contrat de canal (mise en place d'actions multi-acteurs et multi-sectorielles)
- Optimisation de la gestion du canal (mise en place d'infrastructures permettant d'optimiser les volumes prélevés en Garonne).

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	12 / 34
Rapport annuel 2021		

2.2.3 Prélèvements pour le soutien d'étiage (trouver une autre terminologie)

2.2.3.1 L'Aussonnelle



Le projet « Défi Aussonnelle », initié en 2004 pour reconquérir la qualité des eaux de cette rivière, prévoyait la limitation des rejets des stations d'épuration dans la rivière.

Dans ce cadre, RESEAU31 a achevé la construction de la première tranche de la station d'épuration intercommunale de La Salvetat (capacité de 25 000 EH), un investissement de 16 M€ achevé en 2019, qui a permis la suppression des stations d'épuration de Fontenilles, Fonsorbes (Cantelauze) et La Salvetat.

Par la suite, afin de permettre le soutien des débits de l'Aussonnelle, RESEAU31 s'est porté acquéreur du Lac de la Galage et de la retenue de Saint-Thomas, initialement utilisées exclusivement pour des besoins en irrigation. Le potentiel de ces retenues permet d'assurer un fonctionnement pérenne entre l'usage agricole et le soutien des étiages. Depuis ces acquisitions, un ensemble de travaux a été finalisé en 2021, d'un montant total de 1,65 M€ supplémentaires, afin de consolider et de moderniser l'ensemble des ouvrages (barrages, station de pompage et canalisations).

Un comité de concertation réunissant irrigants, représentants de la Chambre d'Agriculture et élus de Réseau31, est en place depuis 2020 pour piloter la gouvernance de l'eau sur ce territoire.

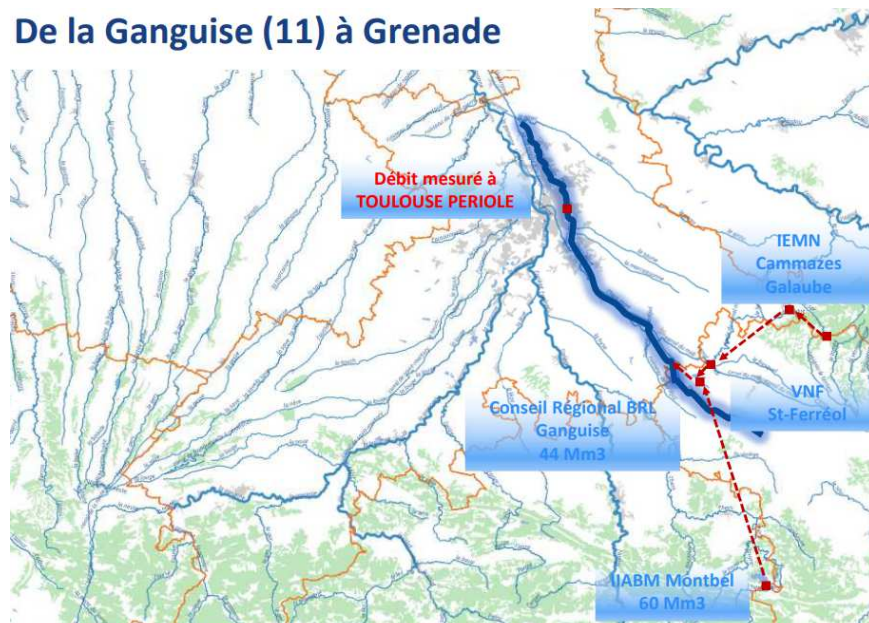
Pour une gestion efficace de la réalimentation de l'Aussonnelle, la création d'une commission hydrographique propre à cette rivière est également prévue en 2022, avec les collectivités riveraines. Les coûts de fonctionnement du dispositif (140 k€) sont répartis entre irrigants (21 %), collectivités bénéficiant du soutien d'étiage (43 %), le Conseil Départemental et Réseau31 (36%).

Au niveau opérationnel, une expérimentation a été menée en 2021, afin de tester le fonctionnement du dispositif et vérifier les conditions d'atteinte du débit d'objectif à Seilh (119 l/s).

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	13 / 34
Rapport annuel 2021		

2.2.3.2 L'Hers-Mort

De la Ganguise (11) à Grenade



Réseau31 gère le soutien d'étéage et l'irrigation sur ce cours d'eau à l'aval de la retenue de la Ganguise.

Cette gestion prend en compte 26 points de prélèvement pour 23 irrigants dont un lycée agricole, une communauté de communes, le syndicat mixte Eurocentre et 3 communes.

RESEAU31 déclenche ses Ordres de Services (OS) vers BRL, gestionnaire du lac de la Ganguise, afin de mettre en œuvre les lâchers nécessaires pour atteindre le débit objectif du cours d'eau à « Toulouse Périole » (800 l/s).

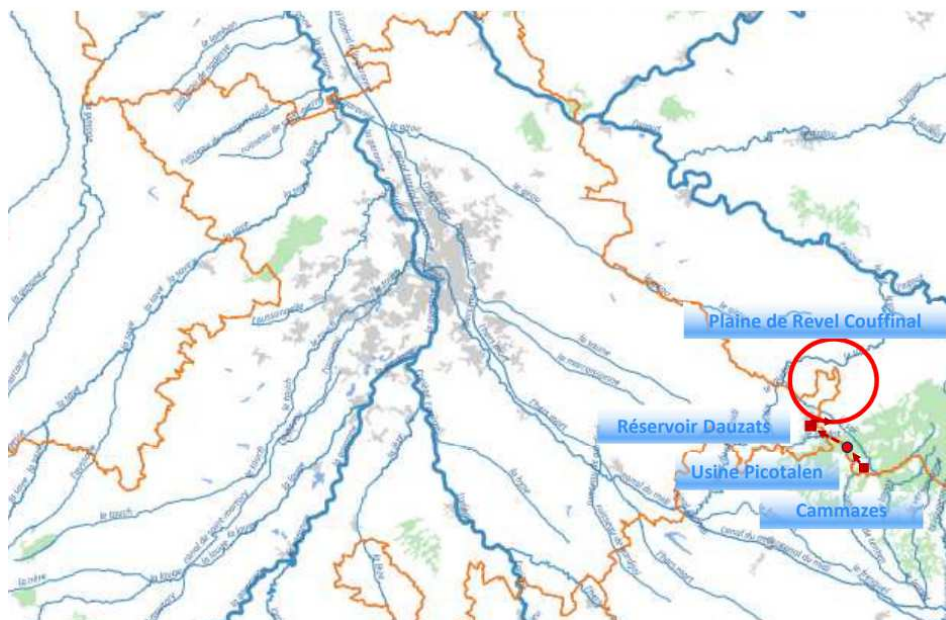
Le temps de transfert entre la Ganguise et « Toulouse Périole » (45 km) est de l'ordre de 15 à 20 heures. En 2021, 32 OS ont été émis entre le 1^{er} juin et le 15 novembre.

Les principales recettes liées à cette action proviennent des irrigants (de l'ordre de 40 000 € par an) et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son programme de soutien des étiages (de l'ordre de 20 000 € par an).

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	14 / 34
Rapport annuel 2021		

2.2.3.3 La Plaine de Revel – Couffinal

De Sorèze-Picotalen (81) à Revel-Blan (81)



RESEAU31 gère le réseau d'irrigation de la Plaine de Revel – Couffinal, réseau sous pression alimenté depuis le réservoir des Dautzats, lui-même alimenté par l'IEMN. Une convention de janvier 2002, signée entre l'IEMN31, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, l'ASA de Revel Nord et l'ASA de Garrevaques régit les modalités d'approvisionnement de ce dispositif d'irrigation.

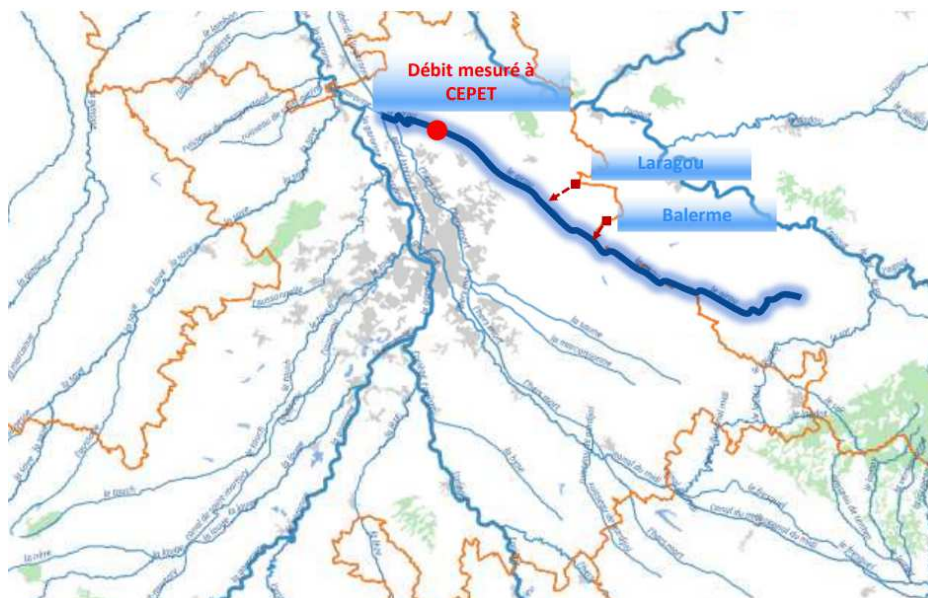
RESEAU31 gère également les réseaux des deux ASA.

Le volume global mobilisable est évalué à 1,5 Mm3 pour une recette annuelle de l'ordre de 130 000 €.

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	15 / 34
Rapport annuel 2021		

2.2.3.4 Le Girou

De Puylaurens (81) à Castelnau d'Estrétefonds



La réalimentation et la gestion des irrigants de la rivière Girou s'effectuent par les retenues de Balerme et Laragou. Ces lacs, d'un volume de 2 Mm³ chacun, permettent un usage environnemental (soutien d'étiage du Girou) mais aussi ludique (seuls les sports nautiques et la pêche sont autorisés).

Le contrat de concession en place depuis la création de ces deux retenues est arrivé à terme en novembre 2021. Depuis cette date, Réseau31 assure l'exploitation.

Dans l'attente des travaux de sécurisation du barrage de la Balerme (avant le 13 décembre 2024), la côte du plan d'eau a été abaissée de 90 cm, diminuant de 350 000 m³ le volume utile de la retenue. Le financement de cette opération (estimée à 840 k€) sera assuré par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	16 / 34
Rapport annuel 2021		

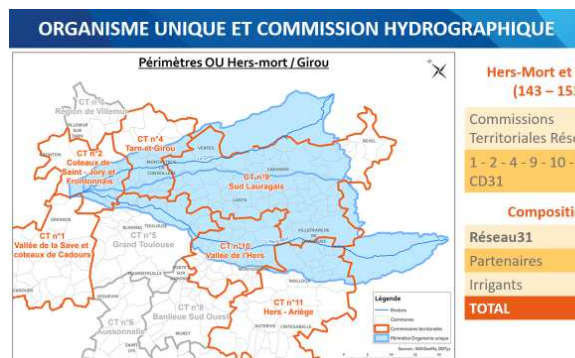
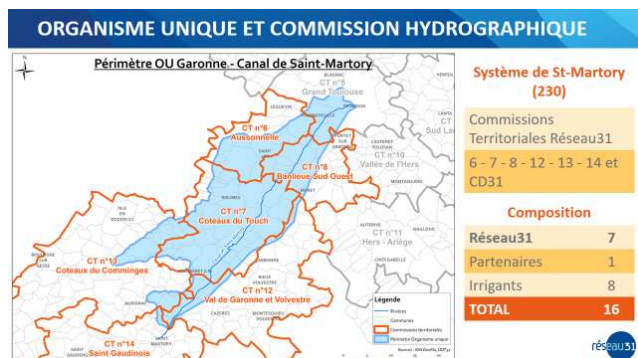
2.2.4 La gestion des usages : l'Organisme Unique



Un organisme unique (OUGC) est une structure qui a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire déterminé.

L'organisme Unique est le détenteur de l'autorisation globale de prélèvements pour le compte de l'ensemble des irrigants du périmètre de gestion et ce, quelle que soit la ressource prélevée (eau de surface, nappe souterraine, plan d'eau, réserves, barrages).

RESEAU31 a été désigné Organisme Unique sur trois périmètres : l'Hers-Mort, le Girou et le Système de Saint-Martory.



Une autorisation pluriannuelle pour tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation a été obtenue pour ces périmètres pour la période 2015-2031.

RESEAU31 a mis en place une gouvernance territoriale spécifique pour le suivi de ses actions dans le cadre de l'Organisme Unique qui réunit en son sein tous les acteurs des territoires concernés.

Comme décrit sur le paragraphe dédié aux conditions météorologiques, 2021 aura été une année **très contrastée**, alternant :

- des périodes humides : période de recharge hivernale des nappes très bénéfique, pluies en début d'été (juin-juillet)
- des périodes très sèches (printemps très secs et mois d'août record : le plus sec depuis 1959)

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	17 / 34
Rapport annuel 2021		

- des mois aux températures élevées (février le 2^{ème} mois de février le plus chaud depuis 1959, entraînant une fonte précoce sur les Pyrénées, et septembre)
- des périodes plus fraîches que la normale : juillet et août.

Situation agronomique (Source Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne)

D'après la **Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne (CA31)**, l'irrigation a été très hétérogène en début de campagne pour le maïs, avec des apports d'eau déclenchés très précocement par rapport à la campagne 2020. Les premiers tours d'eau ont eu lieu vers le 15 juin (période chaude et sèche) puis l'irrigation s'est interrompue de fin juin à mi-juillet du fait des épisodes orageux. En août, l'irrigation était soutenue pour le remplissage du grain. Elle a pris fin mi-août pour les semis les plus précoces, et début septembre pour tous.

L'irrigation des sojas s'est déroulée de début juillet à mi-septembre, avec des semis globalement plus tardifs que les années précédentes.

La campagne s'est globalement bien déroulée avec des rendements globalement satisfaisants, toujours d'après la CA31.

Le 3 juin 2021 intervient le premier arrêté de restriction sur les petits cours d'eau (contre le 18 juillet 2020 et le 5 juillet en 2019). Il concerne notamment :

- Le bassin du Girou non réalimenté (zone 2)
- Les affluents de l'Hers-Mort (zone 4)
- Les petits affluents de Garonne (zone 20)

Ces zones sont placées directement en interdiction totale de prélèvement, sauf dérogation de 50% pour le maraîchage et l'horticulture.

Les irrigants concernés ont été alertés individuellement par mail (annexe 7) ou par téléphone par RESEAU31.

Ces préleveurs sur les petits cours d'eau non réalimentés qui étaient visés par les arrêtés sécheresse ont été impactés. Heureusement, il s'agit dans leur immense majorité de maraîchers qui avaient déclaré leurs cultures spéciales et bénéficiaient donc de la dérogation correspondante. Cette dérogation permettait le maintien d'une irrigation à hauteur de 50%. Néanmoins une irrigation faible mais quotidienne leur étant nécessaire, la police de l'eau s'est emparée de cette question pour réfléchir à des solutions alternatives qui pourraient se traduire dans les textes réglementaires à venir.

Dans l'optique d'une mise à jour de l'arrêté cadre sécheresse, RESEAU31 souligne l'intérêt de réfléchir aux règles d'octroi des dérogations sur les petits cours d'eau non réalimentés qui conduisent le plus souvent à des interdictions.

De manière générale, des moyens de communication ont été mis en place auprès des usagers au travers d'articles sur le site internet www.reseau31.fr, de mailing informatif, de message sur Twitter (@reseau31_smea).

Chaque année, RESEAU31 doit transmettre le plan annuel de répartition des prélèvements d'eau à usage agricole (PAR) aux services de l'Etat. Cette transmission a lieu **au plus tard le 15 février**, sous format papier et sous format informatique, avec copie aux préfets des départements concernés comme indiqué dans l'article 10 de l'autorisation unique pluriannuelle (AUP).

Le PAR 2021 a été transmis en version papier et informatique (Excel) aux Services de l'Etat. Il s'en est suivi en mars et avril un important travail de mise à jour pour faire coïncider les bases de la DDT31 et celles de RESEAU31.

Le PAR a été validé par le Bureau syndical de RESEAU31 et par les Commissions hydrographiques.

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	18 / 34
Rapport annuel 2021		

2.2.5 Les investissements spécifiques pour optimiser les prélèvements

Les investissements listés ci-dessous correspondent aux dépenses réelles engagées en 2021 pour les actions menées sur le Canal de Saint-Martory et sur la réalimentation de la rivière Aussonnelle.

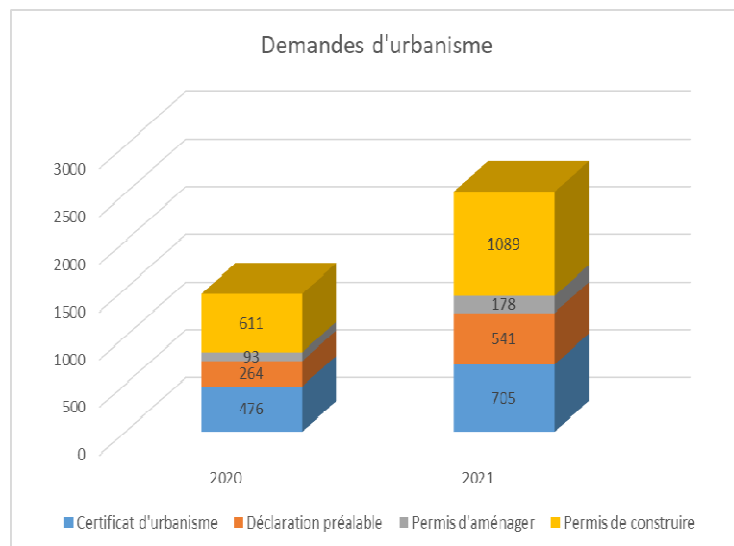
Nature de l'opération	Dépenses 2021 (en € HT)
Investissements sur le Canal de Saint-Martory	517 000 €
Travaux sur la Chaussée de Saint-Martory	574 000 €
Réalimentation de l'Aussonnelle	770 000 €
Total	1 861 000 €

2.3 Accompagner l'aménagement des territoires

2.3.1 Autorisations d'urbanismes

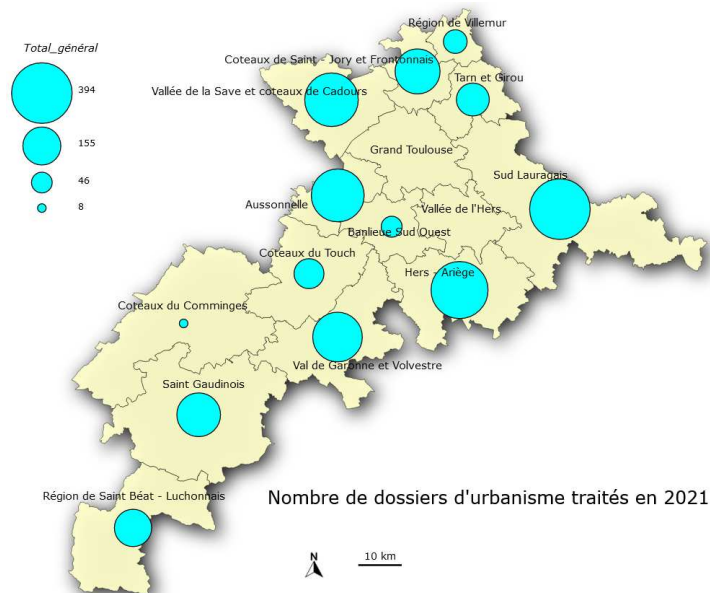
Pour garantir la qualité des milieux récepteurs, RESEAU31 veille à accueillir les nouveaux arrivants dans les meilleures conditions techniques.

L'accueil des nouveaux habitants sur les territoires nécessite une attention toute particulière. Les projets sont étudiés par les équipes de Réseau31 afin de veiller à la qualité des nouvelles installations et guider les nouveaux arrivants dans leurs démarches administratives et les informer sur les tarifs appliqués. C'est à ce prix que nous préserverons en commun la qualité des milieux naturels.



	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	19 / 34
Rapport annuel 2021		

L'année 2021 marque une augmentation très importante des demandes d'urbanisme, confortant le dynamisme de nos territoires et une forte reprise après le pic de la crise sanitaire liée au Covid 19.



2.4 Distribuer, économiser, contrôler la qualité de l'eau potable

5 usines, 268 réservoirs, plus de 1 000 km de réseau et 56 491 abonnés gérés directement

2.4.1 Les achats/ventes d'eau potable



Achats d'eau potable par Réseau31 à l'Institution de la Montagne Noire, pour desservir le territoire de la Commission Territoriale 9, une partie du territoire du SICOVAL et une partie du territoire de Toulouse Métropole



Achat d'eau potable à
Toulouse Métropole, pour
alimenter les communes de
Plaisance du Touch et de La
Salvetat Saint Gilles.



Achat d'eau potable au
Syndicat Intercommunal des
Eaux des Vallées du Girou,
de l'Hers, de la Save et des
Coteaux de Cadours pour
desservir les communes de
Grenade et Ondes



Achat d'eau potable au
Syndicat Public des Eaux
Hers Ariège pour
l'alimentation d'une partie
du territoire du SICOVAL

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	21 / 34
Rapport annuel 2021		



Achat d'eau à la commune d'Antichan de Frontignes pour alimenter la commune de Frontignan de Comminges.



Réseau31 vend de l'eau potable, issue de l'usine PSE située à Vieille Toulouse, au SICOVAL et au SIVOM SAGe

2.4.2 La distribution d'eau potable

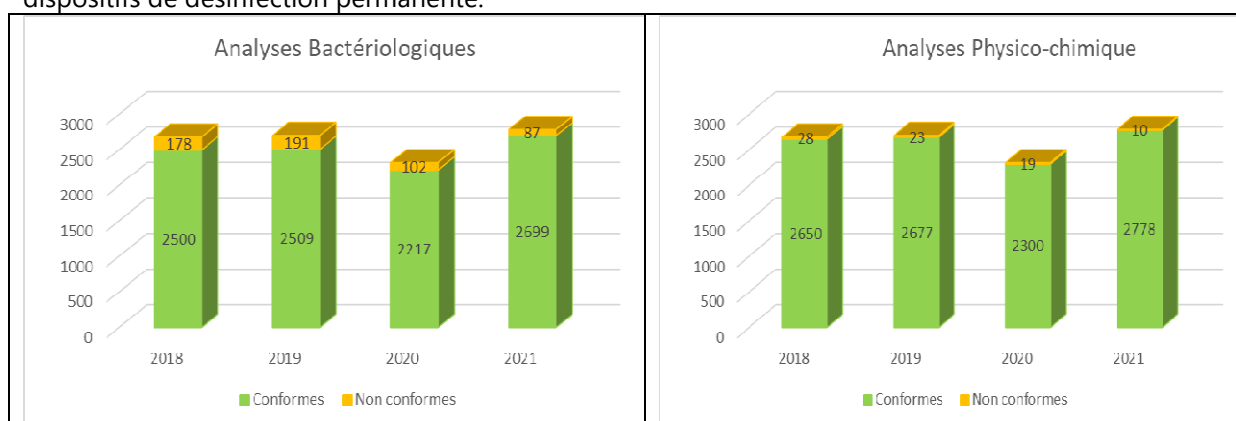
L'eau produite par RESEAU31 ou achetée à nos partenaires est ensuite transportée et stockée dans nos 268 réservoirs. Ces derniers peuvent être, en fonction de la typologie des lieux, enterrés, semi-enterrés ou aériens. Leurs capacités varient de quelques mètres cubes à plus de 4000 m³.

Afin de garantir la distribution d'une eau de qualité, des traitements et une surveillance de la qualité ont lieu depuis la production jusqu'au robinet de nos abonnés.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise des contrôles, dits réglementaires, sur toutes les unités de distribution, de manière impromptue, à une fréquence établie en fonction du débit et de la population mais également en fonction des résultats ou des anomalies rencontrées les années précédentes. Pour réaliser ces contrôles, l'Agence Régionale de Santé fait appel au Laboratoire Départemental de l'Eau.

Afin de renforcer le suivi de la qualité de l'eau distribuée, RESEAU31 réalise ses propres contrôles. S'ils sont quotidiens sur les usines d'eau potable, ils sont programmés sur les réseaux à des fréquences qui sont établies en fonction des résultats des années antérieures ou de la connaissance de points de vigilance particuliers. Ces contrôles (ou auto-contrôles) sont réalisés avec les moyens humains et techniques propres de RESEAU31 et le cas échéant, avec l'appui du Laboratoire Départemental de l'Eau et de l'Institution de la Montagne Noire.

De même, les 19 interdictions ponctuelles de consommer l'eau pour l'alimentation sont survenues sur ces mêmes territoires. C'est sur ces lieux que vont se concentrer les travaux de mise en place de dispositifs de désinfection permanente.



Les données détaillées par commune apparaissent en Annexe.

2.4.3 Les investissements

L'année 2021 a été marquée par la relance des opérations d'investissement conformément aux engagements pris à la fois avec les membres de Réseau31 et dans le cadre de la charte signée avec la Fédération Régionale des Travaux Publics (F RTP).

Investissements en 2021	Nombre d'opérations sur les			Dépenses effectives
	Réseaux	Réservoirs	Usines	
Dépenses liées aux exercices antérieurs	16	6	4	854 375 €
Etudes - consultations	33	17	3	238 222 €
Travaux	64	12	3	6 827 715 €

Les opérations quantifiées ci-dessus ne sont pas toutes de la même ampleur ou de la même complexité, mais elles nécessitent toutes une organisation adaptée à leur bon déroulement.

2.4.4 Les tarifs

En 2021, RESEAU31 a assuré la gestion de 56 491 abonnés raccordés au réseau d'eau potable (contre 56 144 en 2020, soit une augmentation de 0,6 %).

Sur les 140 collectivités pour lesquelles RESEAU31 fixe les tarifs d'eau potable, 43 tarifs différents ont été votés (contre 52 en 2020 et 59 en 2019). L'année 2021 était la dernière année avant le vote d'un tarif unique pour 2022. Le dernier trimestre de l'année 2021 a été consacré à une réflexion sur la mise en place d'un tarif social et le niveau des valeurs entre part fixe (ou abonnement) et la part variable (ou prix au mètre cube). La liste des tarifs par collectivité apparaît en annexe.

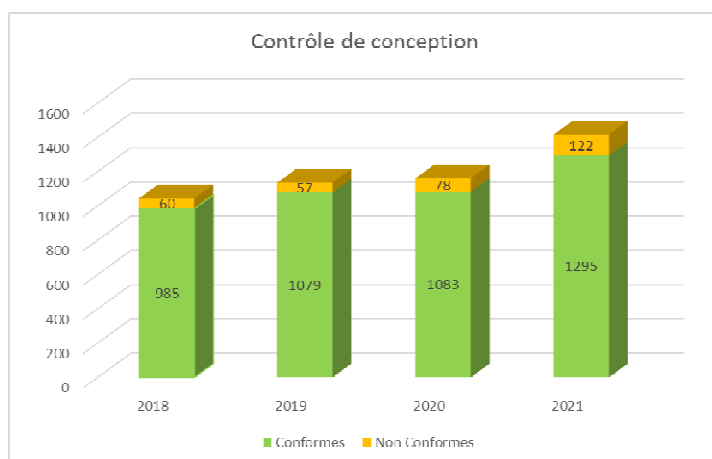
	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	23 / 34
Rapport annuel 2021		

2.5 Garantir durablement la qualité des milieux récepteurs

2.5.1 L'assainissement non collectif

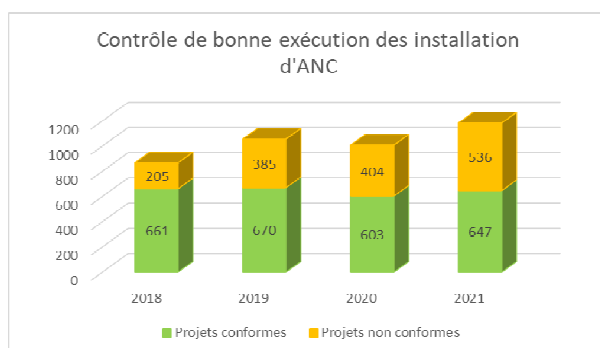
Réseau31 gère un parc d'environ 45 000 dispositifs d'assainissement non collectif.

2.5.1.1 Contrôler la conception des installations



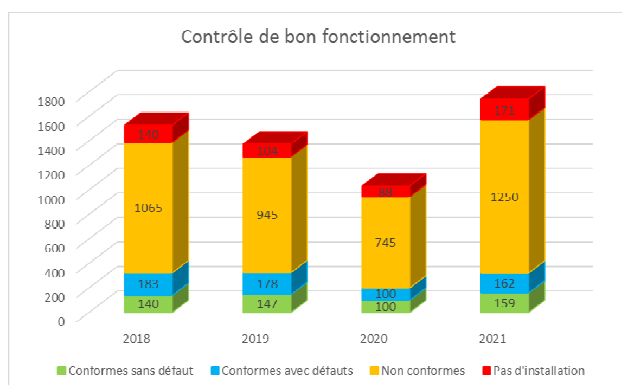
Ce premier contrôle s'établit sur les permis de construire et également sur les réhabilitations d'installations. En 2020, 93,3 % des projets contrôlés étaient conformes

2.5.1.2 Contrôler la bonne exécution des nouvelles installations



Une fois le projet établi et validé conforme, les travaux peuvent être engagés. Les agents de RESEAU31 s'assurent de la conformité des installations suite aux travaux : les contrôles de bonne exécution. En 2021, seules 55 % des installations ne présentaient pas de défaut.

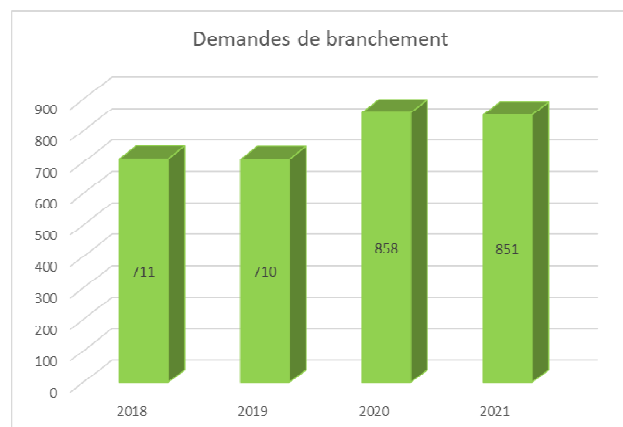
2.5.1.3 Contrôler le bon fonctionnement des installations existantes



2.5.2 L'assainissement collectif

125 stations d'épuration, plus de 700 km de réseau, près de 70 400 abonnés gérés directement

2.5.2.1 Traiter les demandes de branchements

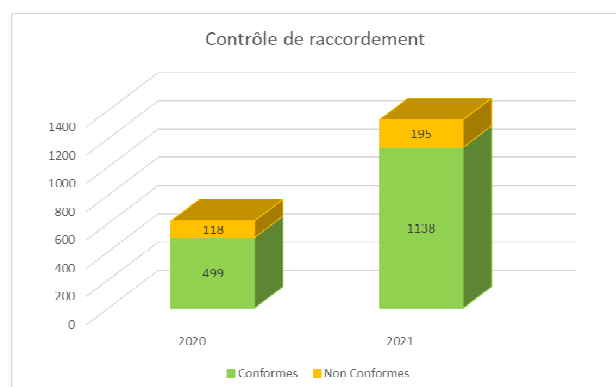


2.5.2.2 Contrôler les raccordements des usagers au réseau public

⇒ Les rejets domestiques

Pourquoi contrôler les raccordements aux réseaux

En 2020, 617 contrôles de raccordement ont été réalisés, 81 % d'entre eux étaient conformes (contre 87 % en 2019 et 90 % en 2018)



⇒ Les rejets non domestiques

L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques nécessite de prendre en compte tous les rejets dans les réseaux d'assainissement : les rejets domestiques (les habitations) comme les rejets non domestiques liés à des activités artisanales ou industrielles.

C'est dans cet objectif que RESEAU31 a souhaité maîtriser à la fois la technicité et la réglementation spécifiques aux activités non-domestiques pour :

- Réduire les pollutions à la source,
- Prévenir les pollutions accidentelles
- Délivrer les autorisations de déversement
- Suivre et analyser les pollutions d'origine non domestiques
- Mettre en œuvre des opérations d'animation pour l'amélioration des rejets des Petites et Moyennes Entreprises (PME)

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	25 / 34
Rapport annuel 2021		

En 2012, RESEAU31 a identifié 8 000 entreprises sur son territoire dont 30 % ayant des activités pouvant émettre des rejets spécifiques (Métiers de bouche, Pressing, Blanchisseries, Industries agro-alimentaires, Industries chimiques, Traitements des effluents industriels et des déchets, Métiers de l'automobile, Commerce de gros (au cas par cas), Entrepôts frigorifiques (TAR), Activités hospitalières et Etablissement de soins).

Parmi ces activités, il a été recensé environ :

- 30 % de métiers émetteurs de « graisses »,
- 20 % de métiers de l'automobile,
- 50 % d'autres rejets spécifiques,

Sur ces bases, RESEAU31 a défini un périmètre géographique qui prenait en compte plusieurs critères :

- Des pollutions ponctuelles sur le réseau,
- Des dysfonctionnements sur les stations d'épuration (STEP),
- Des études en cours (ex : schéma directeur),
- Un transfert de compétence sur une commune avec un besoin d'état des lieux des rejets,

Sur ces bases, en liens étroits avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, RESEAU31 a concentré ses actions avec une pré-identification des rejets des entreprises problématiques sur **63 communes** du territoire.

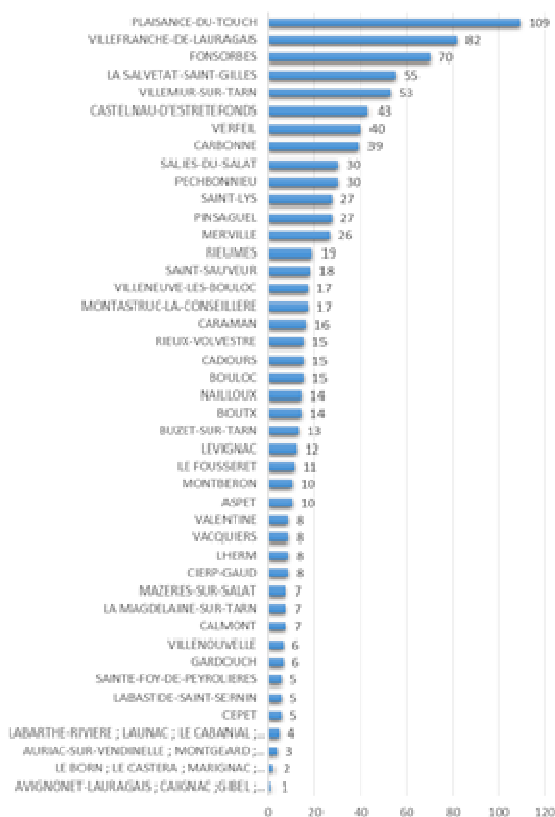
La démarche mise en œuvre s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Identification du système d'assainissement pour lequel il est nécessaire d'établir un diagnostic des rejets autres que domestiques,
- Etablissement d'une liste d'entreprises prioritaires et envoi des courriers d'information aux chefs d'établissement avec une proposition de rendez-vous,
- Contrôle de l'établissement : analyse de l'activité, état des lieux des rejets, évaluation de conformité,
- Rédaction et envoi des rapports de visite avec état de conformité et, le cas échéant, demande de mise en conformité avec échéance,
- Pour les non conformes, suivi des mises en conformité :
 - o Suivi de l'avancement des travaux par téléphone ou mail,
 - o Relance par courrier si nécessaire,
 - o Mise en demeure avec délai supplémentaire de 1 à 6 mois si nécessaire,
 - o Contrôle de mise en conformité et rédaction des rapports de contre-visite,
- Régularisation administrative de l'autorisation de déversement si l'établissement déverse des rejets non domestiques soumis à l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique,
- Mise en place du suivi de l'établissement (entretien des ouvrages, autosurveillance, ...),

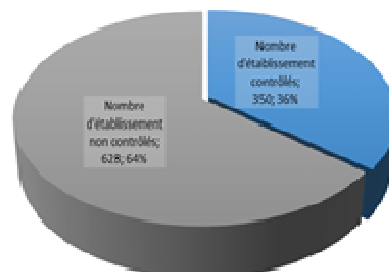
Sur les 63 communes contrôlées, **978 établissements** ont été identifiés comme prioritaires au regard de leur activité.

La répartition du nombre d'entreprises par commune est la suivante :

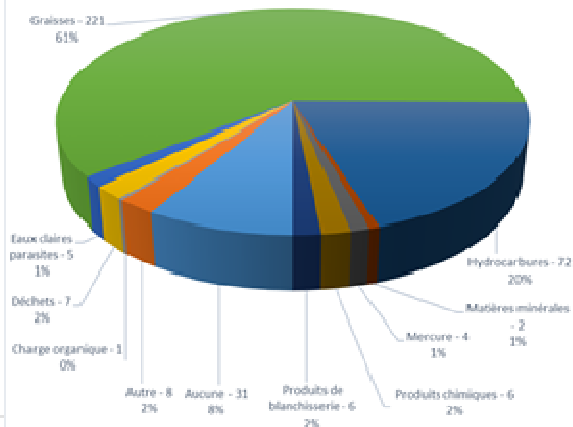
Nombre d'établissement par commune



Etat des contrôles réalisés

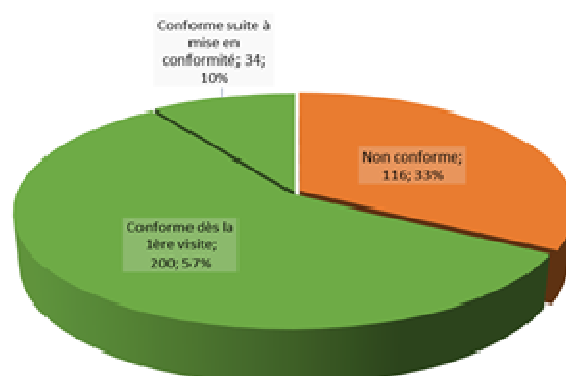


Répartition des problématiques de pollution



Sur les 350 établissements déjà contrôlés 1/3 reste non conforme à ce jour :

Conformité des établissements contrôlés



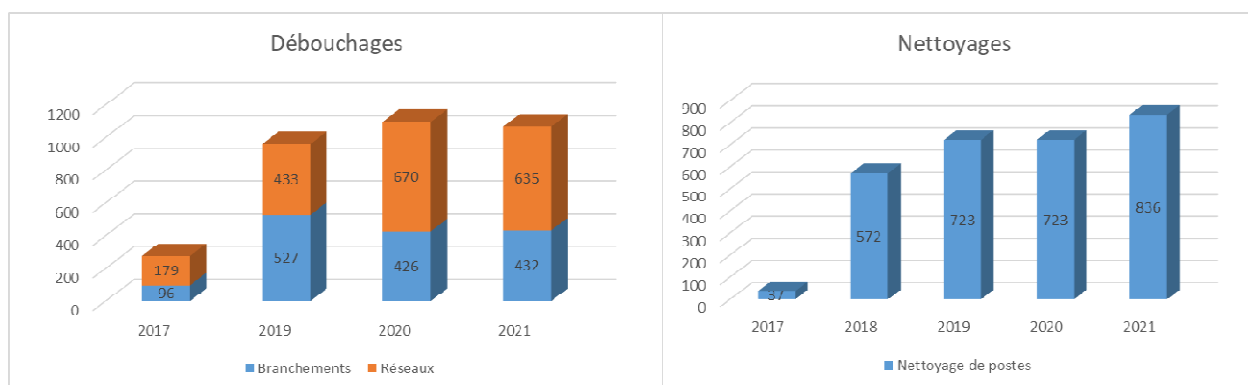
Afin d'améliorer ce taux de conformité, RESEAU31 a poursuivi son effort en développant un outil de gestion des dossiers plus performant qui facilitera le suivi des dossiers existant mais également, l'organisation et la saisie des contrôles à venir.

Ce travail mené sur les 63 communes, a été l'occasion de bâtir un support solide (outil logiciel, organisation d'un travail nomade, bibliographie, nettoyage et ordonnancement de la donnée). RESEAU31 va poursuivre les pré-diagnostic sur l'ensemble de son territoire de compétences, afin d'avoir une vision globale et exhaustive des rejets autres que domestiques.

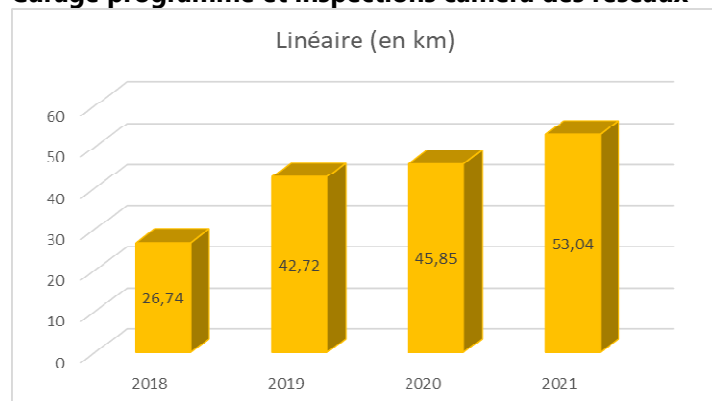
2.5.2.3 Intervenir sur les réseaux et les stations d'épuration

Une équipe de 20 agents intervient sur l'ensemble du territoire de RESEAU31 pour entretenir les réseaux et les postes de pompages.

Ces équipes interviennent pour résoudre des incidents (réseaux ou branchements obstrués) mais surtout en maintenance préventive pour réaliser des inspections télévisées des réseaux, des nettoyages de postes et de stations d'épuration en liens étroits avec les centres basés sur les territoires. L'objectif est d'obtenir une disponibilité maximale des équipements et d'éviter toute nuisance aux usagers ou au milieu naturel.



Curage programmé et inspections caméra des réseaux



Ces interventions permettent d'une part le meilleur écoulement des eaux et d'autre part de planifier des travaux.

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	28 / 34
Rapport annuel 2021		

2.5.2.4 S'assurer du bon fonctionnement du traitement des eaux usées avant le rejet au milieu naturel

RESEAU31 gère 124 stations d'épuration de types et de capacité très différentes afin de traiter les eaux avant leur rejet au milieu naturel.

Type de station d'épuration	Nombre	Pollution traitée (en EH)	Capacité minimum (EH)	Capacité maximum (EH)
Boue activée	46	245 447	200	25 000
Lits plantés de roseaux	33	14 047	60	1 500
Lit bactérien	16	10 300	200	2 250
Filtres sable, ou coco ou zéolithe	13	3 385	50	600
Disques biologiques	7	2 500	100	600
Biodisques	2	1 700	700	1 000
SBR	2	4 000	1 000	3 000
Lagunage	2	500	200	300
Biofiltres	1	1 600	1 600	1 600
Bioréacteur à membranes	1	4 500	4 500	4 500
Décanteurs Digesteur	1	700	700	700
TOTAL	124	288 679		

Si le choix du type de traitement reste très lié au territoire où la station d'épuration est implantée, les principales caractéristiques listées ci-dessous peuvent guider en première approche, les choix futurs.

Pour des traitements plus poussés, Réseau31 a également complété certaines filières d'une Zone de Rejet Végétalisée (photo)

Sources et pour aller plus loin :

<https://eau.seine-et-marne.fr/fr/fiches-techniques-de-leau>

http://www.lesagencesdeleau.fr/wp-content/uploads/2012/07/10-Fiche-epuration-de-leau_web.pdf

Type de filière	Description sommaire
Boue activée	Type de traitement souvent mis en œuvre au-delà de 1 000 EH : l'exploitation et l'entretien demandent une formation adaptée à la gestion de ce type d'ouvrages de traitement. En deçà de 500 EH, les coûts d'exploitation deviennent prohibitifs par rapport aux autres filières de traitement.
Lits plantés de roseaux	Souvent mis en œuvre de 50 à 1 000 EH. Au-delà de 1500 EH, les coûts d'achat du terrain et d'exploitation peuvent devenir très importants par rapport à d'autres filières de traitement. L'exploitation et l'entretien sont simples.
Lit bactérien	Cette filière est adaptée pour les petites communes avec des charges de pollution à traiter comprises entre 200 et 2000 EH. Sur les unités les plus importantes, il peut être plus économique de répartir le traitement sur deux étages de lits bactériens en série.
Disques biologiques	Cette filière est adaptée pour les petites et moyennes communes avec des charges de pollution à traiter comprises entre 300 et 2 000 EH
Filtres à sable	Cette filière est adaptée pour les petites communes avec des charges de pollution à traiter inférieures à 400 EH
Lagunage	Cette filière est conseillée de 300 à 1 000 (EH). Elle peut être mise en œuvre à partir de 100 EH (de 100 à 300 EH, 2 bassins sont suffisants) et jusqu'à 2 000 voire 3 000 EH
Filtration membranaire	Cette filière présente de bonnes performances sur les paramètres d'épuration (matières organiques et azotées). Elle peut être mise en œuvre en cas de rejet dans sensible. En revanche, elle présente un coût d'exploitation beaucoup plus élevé que les filières conventionnelles car il faut régulièrement nettoyer les membranes (pilotage automatique) et leurs durées de vie est de l'ordre de 6 à 8 ans. Elle est principalement adaptée pour les collectivités supérieures à 3 000 EH ayant des contraintes particulières en termes de qualité de rejet ou de foncier
Biofiltres	Filière adaptée aux grandes collectivités.

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	29 / 34
Rapport annuel 2021		

Un des critères d'évaluation des actions de Réseau31 est le suivi des rivières. Une amélioration globale de la qualité des milieux est observée.

Sources : <https://evolution-rivieres.eau-adour-garonne.fr>

Le traitement des boues « COVID »

Comme indiqué en 2020, les filières de traitement des boues suite à la pandémie du Covid19 a nécessité des adaptations, la plus-value globale pour la mise en œuvre de ces traitements est de l'ordre de 641 600 €.

2.5.2.5 Les investissements

L'année 2021 a été marquée par la relance des opérations d'investissement conformément aux engagements pris à la fois avec les membres de Réseau31 et dans le cadre de la charte signée avec la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTTP).

Investissements en 2021 Assainissement Collectif	Nombre d'opérations sur les		Dépenses effectives
	Réseaux	Stations d'épuration	
Dépenses liées aux exercices antérieurs	16	7	1 107 755 €
Etudes - consultations	41	20	594 200 €
Travaux	28	7	3 723 360 €

Investissements en 2021 Eaux Pluviales	Nombre d'opérations sur les		Dépenses effectives
	Réseaux	Bassins	
Etudes	8	2	18 250 €
Travaux	4	0	137 400 €

Les opérations quantifiées ci-dessus ne sont pas toutes de la même ampleur ou de la même complexité, mais elles nécessitent toutes une organisation adaptée à leur bon déroulement.

2.5.2.6 Les tarifs

En 2021, RESEAU31 a assuré la gestion de 77 480 abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif (contre 70 386 en 2020). Cette différence avec l'année 2020 s'explique notamment par l'intégration dans la liste de nouvelles communes (ex : Revel, Lherm) et de communes pour lesquels des assainissements collectifs ont été développés.

Sur les 130 collectivités pour lesquelles RESEAU31 fixe les tarifs d'assainissement collectif, 39 tarifs différents ont été votés (contre 45 en 2020 et 66 en 2019). L'année 2021 était la dernière année avant le vote d'un tarif unique pour 2022. Le dernier trimestre de l'année 2021 a été consacré à une réflexion sur la mise en place d'un tarif social et le niveau des valeurs entre part fixe (ou abonnement) et la part variable (ou prix au mètre cube). La liste des tarifs par collectivité apparaît en annexe.

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	30 / 34
Rapport annuel 2021		

2.6 S'inscrire dans la transition énergétique

Les activités liées à l'eau potable et l'assainissement collectif sont très consommatrices en énergie. Sans compter les consommations de carburants sur lesquels des actions particulières sont menées, la consommation d'électricité de Réseau31 est l'un de ses premiers postes de dépenses en matière de fourniture.

Des mesures ont été engagées dès la création de Réseau31, afin d'optimiser l'ensemble de ces consommations, et dès sa création Réseau31 s'est doté de compétences humaines spécifiques sur ces sujets.

Cette démarche s'inscrit dans la durée et trouve toute sa justification au regard notamment de l'augmentation importante des prix d'achat d'électricité, constatés dès le mois de septembre 2021.

Dans ce cadre Réseau31 gère 545 contrats d'électricité liés à ses installations (usines, postes, bâtiments, ..). En 2021, la consommation globale s'élevait à plus de 22 000 MWh (contre 21 260 MWh en 2020, soit une augmentation de 4 % principalement liée à la mise en service de nouveaux équipements). La démarche d'optimisation a notamment permis d'agir sur les consommations de l'usine d'eau potable PSE à Vieille Toulouse et l'émission de certificats d'économie d'énergie (41,5 k€ de prime perçue).

Réseau31 s'est également impliqué dans la production d'énergie afin de viser une neutralité carbone.

Le programme de développement de centrales hydroélectriques s'inscrit dans cette démarche. L'objectif de construction d'une centrale par an s'est traduit en 2021 par le lancement des travaux de la centrale du Fond de Louge au Fousseret et l'étude de faisabilité de deux centrales au Bourgail.

Dans la même année, le contrat de rachat du projet de pico-électricité sur le réservoir d'eau potable de Baziège était signé avec EDF OA.

En matière d'énergie photovoltaïque, la recherche de foncier disponible sur nos installations a été initiée et les panneaux photovoltaïques de la station d'épuration du Lherm intégrés au patrimoine de Réseau31.

En matière d'assainissement collectif, une étude a été menée, en lien avec la DDT31, pour la mise en œuvre de plateformes de compostage pour la gestion des boues des stations d'épuration de Réseau31.

Tous ces projets seront intégrés dans la démarche d'élaboration d'un plan climat pour Réseau31.

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	31 / 34
Rapport annuel 2021		

3. RESEAU31, VECTEUR DE COOPERATION

3.1 Une orientation politique affirmée

Le fonctionnement en coopération fait partie de l'ADN de Réseau31. Nouer des partenariats pour accompagner la dynamique de développement de nos territoires permet de répondre plus efficacement aux enjeux stratégiques de préservation de la ressource et d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Ces coopérations peuvent prendre plusieurs formes administratives en fonction de la nature des actions. Certains exemples listés dans les paragraphes suivants illustrent cette démarche.

3.2 Des engagements

Avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole

Réseau31 a signé une convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole afin de créer une voie verte le long du Canal de Saint-Martory sur les communes de Cugnaux, Tournefeuille et Villeneuve-Tolosane et de permettre ainsi le multi-usage des abords du Canal.

Avec le SMEAG (source : <https://www.smeag.fr/>)

Le Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne assure, depuis 1993, des lâchers d'eau en période d'étiage pour maintenir un débit minimum de la Garonne afin de satisfaire les différents usages de l'eau (industriels, agricoles, eau potable) et les besoins des milieux naturels.

Réseau31 est engagé depuis plusieurs années dans une meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation via notamment son programme d'optimisation des débits qui sont prélevés dans la Garonne et qui transitent dans le Canal de Saint-Martory. C'est notamment dans ce cadre que Réseau31 et le SMEAG ont signé une convention pour la coordination des actions sur le système Saint-Martory.

Avec la Fédération de pêche et le Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT)

Dans le cadre du projet Fond de Louge piloté par Réseau31, ce partenariat s'appliquera au suivi des impacts des modifications hydrauliques entraînées par un projet. Le SMGALT est compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la Fédération de Pêche, acteur majeur de la gestion du cours d'eau. Ce partenariat définit des actions à mettre en œuvre sur le tronçon de la Louge concerné et il permettra de compléter le Plan Pluriannuel de Gestion de cette rivière, porté par le SMGALT.

Avec la Fédération de chasse : projet Via Fauna

Le projet Via Fauna a pour principaux objectifs de mettre en place des méthodes d'analyse et des outils de suivis partagés entre les différents gestionnaires de la faune sauvage et les gestionnaires d'infrastructures de transport, avec l'appui d'organismes scientifiques, d'établissements publics et d'associations. Dans ce cadre, Réseau31, qui exploite le Canal de Saint-Martory, que des animaux, grands mammifères notamment, y sont retrouvés noyés. Un des objectifs est d'identifier l'impact des aménagements mis en œuvre par Réseau31 pour que les animaux tombés dans le canal puissent remonter sur les berges.

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	32 / 34
Rapport annuel 2021		

Avec la FRTF

A l'issue de la crise sanitaire de 2020, une charte liée à la relance des opérations d'investissement avaient été signée avec la Fédération Régionale de Travaux Publics. Ces engagements communs ont été suivis lors de rencontres régulières au cours de l'année 2021.

Avec la Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne (DDT31)

Depuis 2016, dans le cadre d'une convention, Réseau31 et la DDT31 mutualisent des données issues des missions d'organisme unique de Réseau31.

Dans le cadre de ses objectifs de développement, Réseau31 s'inscrit notamment dans les grandes lignes du Pacte Vert pour l'Europe en matière d'économie circulaire.

Sur ces bases, en 2021, Réseau31 a mis en place une démarche de gestion des matières organiques, soutenue par la Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne qui a participé à l'étude menée pendant 6 mois avec l'appui de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg.

Avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Depuis 2015, Réseau31 et l'ARS ont signé une convention de partage de données sur les périmètres de captage.

Avec la Chambre d'agriculture

Le projet de reconquête de la qualité de la Rivière Aussonnelle a nécessité des investissements importants de Réseau31 pour la construction d'une nouvelle station d'épuration. Le volet assainissement de cette opération réalisé, il fallait poursuivre la démarche et permettre le soutien du débit de la rivière Aussonnelle. Ce volet du projet a été rendu possible par l'acquisition de retenues existantes et leur optimisation. Un protocole a été signé avec la Chambre d'Agriculture pour garantir tous les usages et notamment l'irrigation.

Avec l'Office National des Forêts (ONF)

Réseau31 a signé une convention avec l'ONF pour coordonner protection des captages et sylviculture, pour sécuriser durablement la ressource en eau.

Ce partenariat est consacré aux forêts domaniales et autres forêts relevant du régime forestier (communales et autres collectivités) gérées par l'ONF.

Dans ce cadre, les partenaires s'engagent à collaborer sur la gestion concertée des espaces, les indemnités, les inventaires environnementaux, la promotion de pratiques écoresponsables, la diffusion des connaissances et la communication.

3.3 Des actions communes entre collectivités

Au-delà des relations entre collectivités pour les achats et ventes d'eau, Réseau31 noue des partenariats pour des actions d'investissement ou des services.

Ainsi, un investissement important en matière d'eau potable a été mutualisé avec le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA09) pour la construction d'une usine de production à Carbonne, d'un réservoir à Gensac sur Garonne et d'une canalisation structurante entre l'usine et le réservoir.

	Référence	RA 2021
	Version	2
	Date	Septembre 2022
	Page	33 / 34
Rapport annuel 2021		

Des conventions sont également signées entre Réseau31 et des collectivités partenaires pour optimiser la facturation avec l'utilisateur, c'est le cas avec le Service Public de l'Eau Hers Ariège et le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.

D'autres sont signées pour mutualiser des prestations :

- espaces verts, notamment avec le SICOVAL,
- autocontrôles de la qualité de l'eau potable et appui pour le développement de l'ISO 9001 avec l'institution des eaux de la Montagne Noire,
- entretiens de proximité avec de nombreuses collectivités adhérentes, toujours dans l'objectif d'une meilleure efficacité du service offert aux habitants des territoires et d'une optimisation des ressources.

3.4 Recherche et développement

Avec le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM)

Réseau31 a signé un vaste partenariat avec le BRGM dans les domaines suivants :

- La ressource en eau,
- La gestion et l'exploitation,
- La sécurité et la gestion de crise,
- La prospective

La première déclinaison opérationnelle porte sur le projet R'Garonne de réalimentation opérationnelle de l'aquifère Garonne par le Canal de Saint-Martory.

Pour aller plus loin : <https://www.reseau31.fr/lancement-du-projet-rgaronne-partenariat-phare-entre-le-brgm-et-reseau31/>

Avec TBI-INSA Toulouse

Le programme CIRCRRAL 4.0 a été lancé afin d'optimiser la déphosphatation **des eaux usées** dans les stations d'épuration de taille moyenne. Il s'inscrit dans le projet européen INTERREG SUDOE «CIRCRRAL 4.0 » en association avec nos homologues espagnols et portugais (PROMEDIO, EFE, CEIT, CETAEX, Université de Badajoz pour l'Espagne, Aguas de Portugal et Université de Lisbonne pour le Portugal).

Pour aller plus loin : <https://www.reseau31.fr/traitement-du-phosphore-dans-les-eaux-usees-le-programme-europeen-circrural-4-0-sacheve/>

Dès 2013, une convention a été signée avec l'INSA afin d'autoriser l'installation par l'INSA d'un d'automate sur les stations d'épuration de Réseau31 en vue d'optimiser et de fiabiliser la qualité des eaux traitées sur les stations d'épuration de type boues activées.

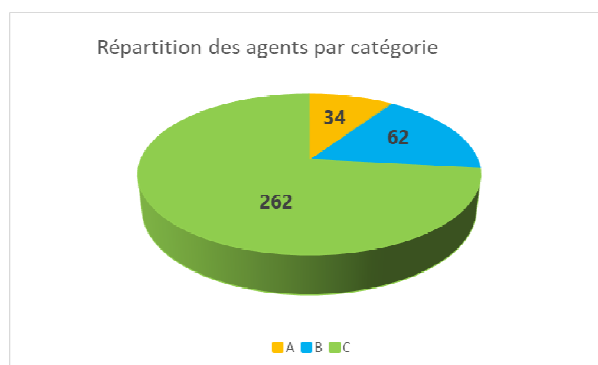
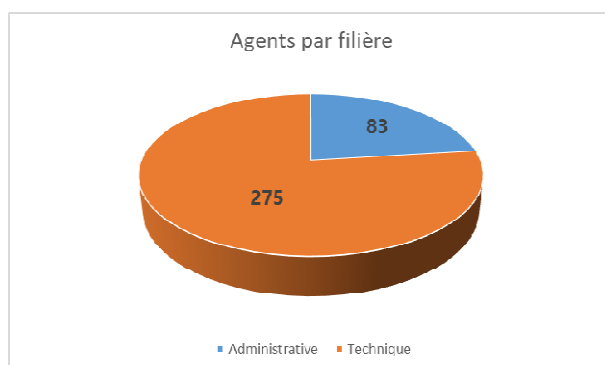
Pour aller plus loin : <https://www.reseau31.fr/technologie-inflex-innovation-traitement-eau/>

4. DES FEMMES ET DES HOMMES AU PLUS PROCHE DES USAGERS

Au 31 décembre 2021, Réseau31 comptait 358 agents :

- 256 employés directement par la collectivité (245 fonctionnaires et 11 contractuels de droit public)
- 102 agents mis à disposition par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne,

Les agents sont répartis sur le siège situé à Toulouse (Montaudran), dans les 7 centres d'exploitation (Grenade, Villemur sur Tarn, Maureville, Labège, Plaisance du Touch, Mondavezan et Saint-Gaudens) et les cinq antennes (Frouzins, Auterive, Villefranche de Lauragais, Revel, Chaum). L'implantation des antennes évoluent en fonction de l'activité sur les territoires, d'autres ouvertures sont donc prévues dans les mois qui viennent.



➡ En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	42,02	de 50 ans et +
Contractuels permanents	38,50	
Ensemble des permanents	41,94	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	33,21	



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge